

MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux juin deux-mille vingt-trois à dix-neuf heures et une minute en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de la Forêt-Fouesnant dûment convoqué le seize juin vingt-deux juin deux-mille-trois.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, HAMON Dominique, BODIVIT Mylène, GIRAULT Alain, LEMOINE Audrey, HILY-RIOU Françoise, DUPLAT Vincent, LE GUERN Hélène, JÉZÉQUEL Alain, STEPHAN Francine, LE FORT François, LE FLOCH Marie-Agnès, HÉLAOUËT Marie, LAVENANT Philippe, AUBERT Delphine, Gilles FOUQUET

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : PERCHOC Laurence à BODIVIT Mylène, RIOU Gilbert à HAMON Dominique, PAPE Yvon à LE GUERN Hélène, BOUCHET Claude à GIRAULT Alain

Conseiller municipal absent : LE RAY Christophe

STEPHAN Francine a été élue secrétaire de séance.

2023-23 - TRAVAUX – Approbation du conseil pour l'installation d'un city-stade sur la commune

Rapporteur : Monsieur Le Nay

Dans le cadre du développement de sa politique sportive et de loisirs, la commune de la Forêt-Fouesnant, suite au projet des jeunes du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), a souhaité offrir un espace de loisirs à la population et plus particulièrement aux jeunes, qu'ils soient sportifs ou non, au travers la construction d'un city stade. Cet équipement extérieur vient répondre aux besoins émergents des habitants et vient compléter l'offre de service déjà existante.

L'objectif est de mettre à disposition un espace de loisirs libre d'accès et en autogestion dans lequel les enfants, jeunes et adultes pourront s'adonner à la pratique sportive.

Le projet se situerait route de Garen Seac'h, sur l'emprise de l'ancien terrain en herbe à proximité de l'école primaire et élémentaire Encre Marine ainsi que de l'espace jeunes. Dans ce cadre, une convention d'occupation du site sera réalisée avec les futurs occupants (écoles, associations...).

Objectifs du projet :

- Installer une nouvelle structure sportive à proximité des écoles, (Izel Vor, Encre Marine) de l'espace jeunes, du centre culturel Le Nautille et des habitants de la commune.
- Favoriser la pratique sportive de loisir.
- Redynamiser les espaces existants, limité dans le choix et la qualité des installations à disposition.
- Ne pas consommer de surface foncière supplémentaire pour l'implantation de cet équipement.

Caractéristiques du projet :

- Superficie du terrain : 12 x 24m soit 288 m²

-Activités possibles : Football, basket, hand.... Des activités annexes pourront être réalisées autour du « City-stade » en utilisant la piste d'athlétisme en stabilisé existante.

Coût du projet :

Autofinancement commune (20 %)	15 355,20€ HT	18 426,24 € TTC
Conseil Départemental 29 (Pacte 2030)	11 666,67 € HT	14 000 € TTC
Demande à l'agence National du sport	49 754,13 € HT	59 704,96 € TTC
<u>Coût total de l'opération</u>	<u>76 776 € HT</u>	<u>92 131,2 € TTC</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les éléments présentés et l'intérêt du projet pour les forestois et forestoises,

Vu l'avis de la commission infrastructures, bâtiments, transports, déplacements, eau et assainissement et vie économique du 15 juin 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Approuve** l'installation d'un City stade sur la commune.
- **Approuve** la réalisation de ce projet avant la fin de l'exercice 2023.
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la réalisation de ce projet notamment les demandes de subventions.

Le Maire,
Daniel GOYAT

